



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

N° Spécial

24 Novembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE du 24 novembre 2017

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Page
DRE N° 2017-246	15.11.2017	Avis d'arrêté portant modification des articles 2 et 9 de l'arrêté préfectoral DRE n°2014-02 du 9 janvier 2014 prescrivant à la société RENAULT les mesures de réhabilitation du site dénommé BL1-BL2 « SquareCom », situé à Boulogne-Billancourt, 68, quai Georges-Gorse et 1967, rue du Vieux Pont de Sèvres.	3
DRE N° 2017-249	20.11.2017	Avis d'arrêté préfectoral mettant en demeure la société VLG CHEM sise 35 Avenue Jean Jaurès à Villeneuve-la-Garenne de respecter dans un délai de trois mois, l'article 43-1 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés.	3

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'arrêté DRE n° 2017-246 du 15 novembre 2017 portant modification des articles 2 et 9 de l'arrêté préfectoral DRE n°2014-02 du 9 janvier 2014 prescrivant à la société RENAULT les mesures de réhabilitation du site dénommé BL1-BL2 « SquareCom », situé à Boulogne-Billancourt, 68, quai Georges-Gorse et 1967, rue du Vieux Pont de Sèvres.

Par arrêté DRE n° 2017-246 du 15 novembre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine a modifié les articles 2 et 9 de l'arrêté préfectoral DRE n°2014-02 du 9 janvier 2014, prescrivant à la société RENAULT les mesures de réhabilitation du site dénommé BL1-BL2 « SquareCom », situé à Boulogne-Billancourt, 68, quai Georges-Gorse et 1967, rue du Vieux Pont de Sèvres.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine –D.R.E. – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Boulogne-Billancourt, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Avis d'arrêté préfectoral DRE n° 2017-249 du 20 novembre 2017, mettant en demeure la société VLG CHEM sise 35 Avenue Jean Jaurès à Villeneuve-la-Garenne de respecter dans un délai de trois mois, l'article 43-1 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés.

Par arrêté DRE n° 2017-249 du 20 novembre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure la Société V.L.G. CHEM S.A.S., dont le siège social est situé à VILLENEUVE-LA-GARENNE, 35 avenue Jean Jaurès, de respecter dans un délai de trois mois, l'article 43-1 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>